



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Paris, le 08 JAN. 2010

LE MINISTRE D'ÉTAT
GARDE DES Sceaux,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

Monsieur le Contrôleur général,

Vous avez bien voulu me faire parvenir le rapport de visite effectuée par vos services au dépôt du tribunal de grande instance de Lyon.

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention des observations contenues dans ce rapport concernant notamment l'absence de certains équipements, l'insuffisance de l'entretien et de la maintenance, et la nécessité de prévoir certains aménagements dans les locaux du dépôt.

Le palais de justice de Lyon dispose d'un budget de fonctionnement qui lui permet d'intervenir, notamment, en ce qui concerne la maintenance, l'entretien et le nettoyage du dépôt. A ce titre, la société titulaire du marché de nettoyage doit assurer quotidiennement l'entretien de l'ensemble de ce secteur. Cette exigence lui a été rappelée. Au cas où les faits signalés dans votre rapport viendraient à se reproduire, il sera envisagé d'augmenter le périmètre de ces prestations. En outre, un appareil aérobrumisateur a été acquis en vue de la désinfection régulière des locaux.

Au titre de la maintenance, le tribunal de grande instance a engagé depuis plusieurs années divers travaux de remise en état parmi lesquels il convient de citer le changement du portail de sortie sécurisée des fourgons ainsi que la réduction de la hauteur du muret du sas pour les véhicules de police, le remplacement du portail automatique du dépôt, la réfection des peintures des circulations et des zones d'attentes, outre des travaux divers, ainsi qu'une première tranche de réfection des murs concernant 8 cellules.

Monsieur Jean Marie Delarue
Contrôleur général des lieux
de privation de liberté
16-18, quai de Loire
BP 10301
75921 PARIS CEDEX 19

En 2010, une nouvelle tranche de réfection des murs de cellules est programmée ainsi que la remise en état des cellules capitonnées ; des précisions sont encore attendues sur les normes à mettre en œuvre pour le capitonnage. Ces cellules étant isolées à l'extrémité des attentes gardées, il n'a pas été jugé nécessaire d'assurer une protection complète des toilettes, une vision minimale par les personnels affectés à la surveillance s'avérant nécessaire pour des raisons évidentes de sécurité.

A la suite des préconisations de l'inspecteur hygiène et sécurité, la création d'un système de sas pour les deux portails d'entrée des véhicules de police est prévue en 2010 ainsi que la mise en place d'un interphone sur la porte de sortie piétonne.

Il a déjà été procédé au remplacement des toilettes à la turque d'une cellule et les toilettes installées dans une seconde cellule, actuellement inutilisables, seront remplacées dans le cadre du programme 2010.

Les cellules ne disposent effectivement pas de point d'eau mais il existe une fontaine à eau pour l'ensemble du dépôt qui a été remplacée en 2006. Un agent est chargé de distribuer des gobelets d'eau aux personnes détenues à leur demande.

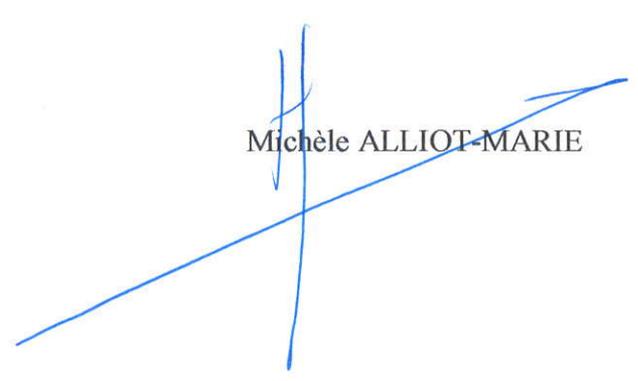
Le personnel de police dispose d'un nombre de locaux satisfaisant, à savoir une cuisine, deux vestiaires hommes, un vestiaire femmes, une salle détente. Ils ont déjà bénéficié de certains aménagements notamment l'installation de films anti chaleur sur les fenêtres du bureau de chef de poste, la mise en place de mains courantes pour l'escalier donnant accès à la cuisine et des réparations de fuites dans les douches des vestiaires des personnels.

Dans le cadre de la vidéosurveillance des locaux, un premier magnétoscope a été remplacé en 2007 et le deuxième le sera en 2010.

Les mauvaises odeurs constatées par les contrôleurs sont dues au fait que certains détenus bouchent régulièrement les toilettes, ce qui ne manque pas d'avoir des répercussions sur l'ensemble des sanitaires. Des interventions régulières sont effectuées par un prestataire de services.

Je vous prie de croire, Monsieur le Contrôleur général, à l'assurance de ma considération distinguée.

et de mon souvenir fidèle et cordial


Michèle ALLIOT-MARIE